



Le droit au retour des exilés politiques haïtiens est un droit garanti par l'article 41 de la Constitution de 1987. Il revient au gouvernement Préal/Pierre-Louis de fixer leur position à l'heure de la commémoration du dix-huitième anniversaire de la naissance de la démocratie moderne en Haïti sous l'égide de Fanmi Lavalas le 16 Décembre 1990.

Il devient une règle préétablie dans le monde politique haïtien qu'une fois un gouvernement repoussé, le chef de l'état, celui du gouvernement et leur clique se voient forcer de se rendre en exil. Régulièrement ils emmènent avec eux tous leurs avoirs et leurs biens physiques sont pillés ou détruits. Ainsi, le pays d'accueil dans la plupart des cas déjà assez riche bénéficie de ces ressources humaines et économiques dont notre pays a grand besoin.

Il est vrai que l'exil constitue une peine capitale pour quiconque et encore plus pour un politicien mais dans le cas d'un pays aussi pauvre en ressources humaines et en capitaux comme Haïti, il est à se demander lequel des deux est davantage puni: le pays ou l'exilé? Il est évident que cette pratique née des coups d'état et des gouvernements non démocratiques et pour la plupart despotiques ait un revers négatif pour notre pays et il est tant que le peuple haïtien et ses gouvernants en prennent conscience.

Les temps évoluent et nous nous devons d'évoluer avec. Dans un pays aussi pauvre qu'Haïti où la politique constitue la profession la mieux payée, celle qui attire presque tous nos intellectuels et nos professionnels qui ne pensent qu'à se créer une place lucrative dans tel ou tel gouvernement pour s'enrichir au plus vite; il devient impératif pour nous de protéger les biens de notre nation en empêchant aux anciens hommes et femmes du pouvoir de décimer le pays de ses richesses.

Projet Prioritaire Haïtien appelle à œuvrer pour le "rassemblement de tous les acteurs de la société civile, individus ou/et organisations non gouvernementales derrière la revendication du droit au retour au pays de tous les exilés politiques en tant que question prioritaire". Nous estimons que le calvaire de l'exil n'a que trop duré. Et il devient impératif d'engager un travail commun, qui doit non seulement être efficace mais systématique, pour que tout citoyen ait le droit d'exercer son droit légitime et constitutionnel au retour à la mère patrie.

Projet Prioritaire Haïtien
Boîte Postale 882546
Port Saint Lucie, FL 34988-2546
info@hpp4haiti.com
312-735-6071

©2007 Projet Prioritaire Haïtien. Tous Droits Réservés



Dépestre a dit: *“l’exil n’est pas un malheur puisque mon pays est en moi, je ne perds pas de vue la réalité. Au contraire, l’exil m’enrichit, me guérit aussi du nationalisme identitaire figé dans une seule direction de la vie. L’exil me fait comprendre la complexité même de la vie en m’apprenant à comparer un peuple à un autre, une culture à une autre, et à réfléchir à différentes cultures en termes de complémentarité”*. En outre, il a aussi reconnu que son bonheur n’était pas complet loin de la mère-patrie. Il est donc certain que, même en considérant ce côté positif de l’exil qui ne fait que traduire les effets désastreux de la dégradation de la situation politique et socio-économique de notre cher Haïti qui font de beaucoup d’exilés forcés des exilés volontaires, aucun individu ne devrait être forcé de rester loin de son pays.

L’exil est perçu pour la majorité comme une situation passagère, un espace d’attente en quelque sorte. Ceux-là ont le droit de se voir accueillir chez eux sans hostilités et sans crainte de se faire assassiner s’ils décident un jour de retourner au bercail. L’exil est une épreuve chargée de souffrances et de déchirement, et nul exilé ne devait se voir infligé cette peine indéfiniment. Accepter que tout citoyen haïtien ait le droit de retourner chez lui quelque soit son orientation politique est une occasion pour notre démocratie de s’éprouver et se prouver. Notre pays a besoin de tous ses intellectuels, ses politiciens, bref de son capital humain. Nous devons prendre des initiatives pour ramener chez nous les milliers d’haïtiens expatriés qui souhaitent contribuer au développement du pays, et arrêter l’exode de nos cerveaux hors d’Haïti. Au lieu d’encourager nos frères et sœurs qualifiés à rester à l’étranger, nous devons plutôt mettre sur place des politiques et des programmes visant à les faire revenir au pays.

C'est dans cette perspective historique, comme projet d'émancipation et de lutte pour le respect des droits de tous nos concitoyens que Projet Prioritaire Haïtien demande à tous se rappeler de l'article 41 de la Constitution de 1987 qui stipule “qu’Aucun individu de nationalité haïtienne ne peut être déporté ou forcé de laisser le territoire national pour quelque motif que ce soit”.

594 avant notre ère, Solon avait réalisé qu’il était impératif, pour la bonne marche de la démocratie de la Grèce antique de “ramener dans leurs foyers, les exilés, innocents ou non engloutis dans le malheur, vendus, chassés ou bien partis d’eux-mêmes, et si longtemps errant à l’étranger, qu’ils avaient oublié la langue de leurs pères”.

Nous avons besoin de toutes nos ressources et surtout de nos cerveaux pour pouvoir reconstruire notre pays. Nous devons apprendre à garder au pays nos hommes et femmes

Projet Prioritaire Haïtien
Boîte Postale 882546
Port Saint Lucie, FL 34988-2546
info@hpp4haiti.com
312-735-6071

©2007 Projet Prioritaire Haïtien. Tous Droits Réservés



qualifiés et ne pas avoir constamment à recommencer à zéro. Nous, haïtiens, devons éviter de diaboliser ceux qui doutent, ceux qui expriment des réserves, ceux qui manifestent leurs désaccords pour enfin dire que nous sommes en vraie démocratie. Notre pays doit offrir "un environnement favorable et ouvert à la critique constructive, sans harcèlement ni persécution". La Constitution haïtienne n'existe-t-elle pas pour "garantir la démocratie qui implique le pluralisme idéologique et l'alternance politique et affirmer les droits inviolables de tout Haïtien"? Le droit au retour au pays ne peut pas appartenir à un seul groupe mais à tout citoyen haïtien.

PPH

Projet Prioritaire Haïtien
Boîte Postale 882546
Port Saint Lucie, FL 34988-2546
info@hpp4haiti.com
312-735-6071

©2007 Projet Prioritaire Haïtien. Tous Droits Réservés